

N° DEL/2023-110



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 13 novembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le 13 novembre, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 06 novembre 2023

PRESENTS (30)

Délégués titulaires (27) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOUILLON Ludivine, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. COQUILLAUD Nicolas, M. DATIN Yves, M. GONCALVES Jean-François, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants (3) : M. BARDOT Claude, M. DELACOURT Alain, M. LOUCHARD Arnaud.

ABSENTS EXCUSES

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDUREAU Agnès, Mme COURTEIX Nadine, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, Mme GUICHON Marion, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, Mme RIVET Murielle, M. VERBRUGGE Dominique.

ABSENTS

M. LACROIX Laurent.

Pouvoirs (8) :

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie a donné procuration à Mme PAREL Audrey,
M. DUBOIS Francis a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
Mme DUBOUCHAUD Patricia a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
Mme GUICHON Marion a donné procuration à Mme BOURRIER Annette,
Mme PEYRAT Denise a donné procuration à Mme CARRARA Annie,
M. POP Ion Octavian a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à M. DATIN Yves.

Secrétaire de séance : Mme BOUILLON Ludivine.

OBJET : **Marché d'Assurances des Risques Statutaires**

M. le Président informe le Conseil Communautaire que le marché d'assurances statutaires de la Communauté de Communes arrive à son terme au 31 décembre 2023.

Une consultation a donc été lancée le 8 septembre dernier en appel d'offres ouvert pour un marché d'assurances des risques statutaires, avec les garanties suivantes :

- Décès,
- Accident du travail et maladie professionnelle (sans franchise),
- Congé longue maladie – longue durée (sans franchise, franchise de 30 jours ou de 90 jours par arrêt),
- Maternité, paternité, adoption,
- En prestation supplémentaire éventuelle n°1 (PSE 1) : Maladie ordinaire (franchise de 15 jours ou 30 jours ou 45 jours par arrêt),
- En PSE 2 : Maladie et accident de la vie privée des agents affiliés à l'IRCANTEC (franchise de 15 jours ou 30 jours par arrêt).

La durée du marché est fixée à un an, à compter du 1^{er} janvier 2024, reconductible 3 fois soit jusqu'au 31 décembre 2027 au plus tard.

La date limite de réception des offres était fixée au 16 octobre 2023 à 12h00.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 06 novembre 2023 afin de procéder au choix de l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection définis :

- Nature et étendue des garanties et des franchises au regard du CCTP (40%),
- Conditions tarifaires (30%),
- Gestion et suivi des sinistres (30%).

Trois assureurs ont répondu à cette consultation : SMACL ASSURANCES, CNP/RELYENS SPS et WILLIS TOWERS WATSON.

M. le Président présente le rapport d'analyse des offres et la décision de la Commission d'attribuer le marché à la CNP/RELYENS pour les garanties suivantes :

*** Agents CNRACL : taux de 4,57%** - Masse salariale brute de référence hors charges patronales et rémunérations accessoires : 880 182 € soit une cotisation prévisionnelle de 40 224,31 € TTC :

- Décès (taux de 0,27%),
- Accident du travail et maladie professionnelle sans franchise (taux de 1,70%),
- Congé maladie longue maladie – longue durée sans franchise (taux de 1,40%),
- Maternité, paternité, adoption (taux de 1,20%),

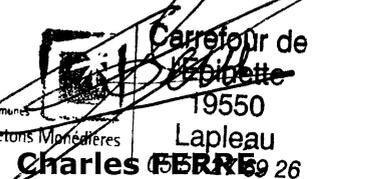
*** PSE 2 : Agents IRCANTEC – Maladie ordinaire et accident de la vie privée en franchise 15 jours/arrêt : taux de 1,65%** - Masse salariale brute de référence hors charges patronales et rémunérations accessoires : 501 321 € soit une cotisation prévisionnelle de 8 271,80 € TTC.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** M. le Président à signer le marché mentionné ci-dessus avec la CNP/RELYENS, au taux de 4,57% de la masse salariale CNRACL et au taux de 1,65% de la masse salariale IRCANTEC, en excluant de l'assiette de cotisation les charges patronales et les rémunérations accessoires ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget.

POUR : 38
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 14 novembre 2023
Le Président,**


Carrefour de
la Biette
19550
Lapleau
Charles FERRE
26

Communauté de Communes
Ventadour Egletons Montcaillères